



À : M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture

Copie : MM. Sylvain Maestracci, directeur de cabinet
Yves Auffret, conseiller affaires européennes
Louis de Redon, conseiller biodiversité
Quentin Mathieu, conseiller alimentation

Paris, le 04 septembre 2023

Objet : AGRIFISH du 5 septembre 2023 – Échange de vues informel du Conseil sur les « nouvelles technologies pour une agriculture plus durable et résiliente ».

Monsieur le ministre,

Le 5 septembre, lors de la réunion informelle du Conseil des ministres de l'agriculture, vous aurez un échange de vues avec les autres États-membres sur le thème des « nouvelles technologies pour une agriculture plus durable et résiliente ».

À cette occasion, nous vous demandons instamment de maintenir une approche systémique de l'innovation et de la durabilité dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. **Nous devons nous éloigner des solutions à court terme, intensives en intrants, dont les avantages n'ont pas été prouvés et qui présentent des effets et des risques potentiels involontaires, tel le génie génétique.** Cet appel s'inscrit dans le droit fil de la lettre que plus de 300 organisations européennes avaient adressée au vice-président exécutif chargé du Green Deal européen, Frans Timmermans, en mai 2023, appelant à une prise de décision fondée sur des données probantes pour des systèmes alimentaires durables.

L'innovation en matière de sélection végétale est nécessaire, mais elle ne doit pas être réduite à l'utilisation de techniques d'édition de gènes. Un produit ou un système de production agricole ne peut pas être déclaré « durable » uniquement sur la base d'une variété végétale donnée, et encore moins d'un caractère. **Les avantages supposés des NGT (*new genomic techniques*) en matière de durabilité, qui vont de la résistance aux parasites à la résistance à la sécheresse, reposent actuellement sur des hypothèses et ne sont que des promesses théoriques de l'industrie.** Le génie génétique et la sélection basée sur les caractères donnent à tort l'impression que l'on peut facilement modifier les propriétés d'une plante sans incidence sur les autres caractères. Mais la plupart des propriétés des cultures reposent sur l'interaction de nombreux gènes (pléiotropie), et leur expression dépend généralement de facteurs environnementaux et géophysiques (épigénétique) et d'interactions avec d'autres espèces. C'est pourquoi peu d'OGM actuellement commercialisés ou faisant l'objet de recherches répondent aux enjeux de durabilité, telles que le changement climatique, qui nécessitent la modification de caractéristiques complexes. Au lieu de cela, le chantier des nouveaux OGM se focalise sur la modification de caractéristiques simples qui profitent à l'agro-industrie, tels que les champignons qui ne brunissent pas et les controversées cultures tolérantes aux herbicides. En outre, il existe d'importants effets de compensation dans la sélection, ce qui signifie que la sélection d'un caractère spécifique conduit involontairement d'autres caractères à être altérés ou moins prononcés.

En ce qui concerne la résistance aux parasites en particulier, un examen de la capacité de certaines modifications à fournir une résistance à long terme aux parasites ou aux maladies doit être effectué par rapport à d'autres solutions et devrait faire partie de l'évaluation des risques. Même si certaines variétés de plantes étaient modifiées génétiquement avec succès pour développer une résistance à une certaine maladie, il est peu probable qu'une résistance monogène dure très longtemps, car les maladies développent elles-mêmes une résistance. Les sélectionneurs et les agriculteurs biologiques savent par expérience que la résistance basée sur un seul gène ou trait est contournée par les agents pathogènes après quelques générations de cultures, ce qui entraîne une spirale infructueuse et perpétuelle de recherche et de développement de nouvelles résistances à de nouveaux parasites.

La riche expérience de l'agriculture biologique au cours des dernières décennies montre que ce qui permet la résilience est d'adopter une perspective systémique agroécologique de nos systèmes alimentaires, s'appuyant sur une combinaison de stratégies et d'outils et sur les interactions déjà en place dans la nature. Les principes biologiques de soin, de santé, d'écologie et d'équité guident la vision selon laquelle un système agricole véritablement durable met au centre de ses préoccupations la préservation et l'amélioration de la fertilité des sols, la diversité génétique, la conservation des ressources naturelles, la réduction des émissions nocives de gaz à effet de serre et la recherche d'un équilibre écologique stable. Dans cette perspective, la résilience ne provient pas d'une culture ou d'une variété spécifique, mais au contraire de la santé et de la robustesse du système agronomique dans son ensemble. **En d'autres termes, une seule caractéristique ne peut être qualifiée de durable, comme le suggère l'annexe III de la proposition législative sur les NGT, seule la méthode de culture peut être durable.** Les cultures, quelle que soit la technique de sélection utilisée, ne sont pas des solutions miracles - l'expérience acquise dans le secteur de la sélection montre qu'il n'y a pas de raccourci pour contourner la complexité de nos agroécosystèmes.

Le « Green Deal » européen et les stratégies « Farm to Fork » et « Biodiversité » placent à juste titre l'agriculture biologique au cœur de la transition vers des systèmes alimentaires durables, l'objectif étant de porter à 25 % la superficie des terres agricoles européennes consacrées à la production biologique. Il s'agit là d'une reconnaissance bienvenue et nécessaire des avantages environnementaux de ces approches agroécologiques, qui sont mieux à même de produire des résultats à long terme en termes de durabilité et de prévention de l'apparition de maladies et de ravageurs résistants. **Les États-membres doivent donc veiller à ce que la proposition législative permette la poursuite de la croissance du mouvement de l'alimentation et de l'agriculture biologiques en Europe afin de développer une agriculture durable.**

Comme l'ensemble des organisations biologiques européennes regroupées dans IFOAM Organics Europe, **nous approuvons totalement l'interdiction de tous les NGT dans la production biologique.** Cette interdiction est conforme au principe de précaution et aux principes de l'agriculture biologique, ainsi qu'aux demandes claires des opérateurs biologiques en Europe. En effet, l'écrasante majorité des producteurs biologiques s'oppose fermement à l'utilisation de tous les OGM, y compris les NGT, dans l'agriculture biologique et souhaite que leur processus de production reste exempt de technologies d'édition de gènes. Le succès de l'agriculture biologique dépend de la confiance des consommateurs dans l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement biologique. **La traçabilité et l'étiquetage de tous les OGM sont essentiels pour protéger le marché biologique et la réputation des produits biologiques.** La confiance des consommateurs dans les produits biologiques serait ébranlée et le marché biologique serait menacé si les NGT étaient autorisées de facto dans la production biologique ou si les opérateurs biologiques n'avaient pas les moyens juridiques de garantir qu'aucun OGM, y compris les cultures dérivées des NGT des catégories 1 et 2, n'est utilisé dans le processus de production biologique.

Par conséquent, l'obligation d'éviter les NGT dans le processus de production biologique doit être assortie des moyens juridiques et techniques correspondants pour la faire respecter. Il est donc essentiel de maintenir un système de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. **Les dispositions relatives à la traçabilité et à l'étiquetage, que la proposition de la Commission**

prévoit d'appliquer aux NGT de la catégorie 2, doivent donc également s'appliquer aux NGT de la catégorie 1. Les producteurs biologiques doivent disposer des moyens juridiques adéquats pour respecter l'interdiction des NGT dans la production biologique.

Les espoirs de bénéfices fondés sur des hypothèses ne doivent pas conduire au démantèlement de réglementations cruciales en matière de biosécurité, qui ont jusqu'à présent contribué à la compétitivité de l'agriculture européenne et à la réputation de qualité des produits alimentaires européens, tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. Le maintien de la traçabilité et de l'étiquetage sur l'utilisation des technologies d'édition de gènes est également crucial pour empêcher une prise de contrôle du secteur européen de la sélection par les grandes entreprises de biotechnologie et de pesticides qui détiennent les brevets et qui utilisent le système des brevets pour établir des monopoles sur le matériel génétique et les caractères, au détriment des centaines de PME qui font la richesse du secteur européen de la sélection. Les décideurs politiques devraient accorder toute leur attention aux gagnants et aux perdants de la promotion de technologies spécifiques. Le mouvement de l'alimentation et de l'agriculture biologiques vous demande instamment, en tant que ministre de l'agriculture, de garder à l'esprit que **l'accès aux ressources génétiques, la préservation d'un patrimoine génétique exempt de modifications génétiques et de droits de propriété intellectuelle monopolistiques, ainsi qu'une capacité de sélection indépendante sont essentiels pour la souveraineté alimentaire de l'Union européenne.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces arguments, et comptons sur votre soutien pour maintenir une perspective systémique sur la durabilité et l'innovation dans le secteur agricole européen, c'est-à-dire basée avant tout sur l'agronomie et l'agroécologie.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de notre meilleure considération,

Charles Pernin
Délégué général du **SYNABIO**
(syndicat national des entreprises
agroalimentaires biologiques)



Philippe Camburet
Président de la **FNAB**
(fédération nationale d'agriculture biologique)



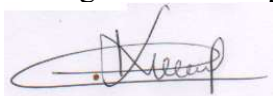
Jacques Caplat
Président d'**IFOAM-France**
(association des membres français de la
fédération biologique internationale)



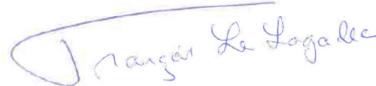
Dominique Techer
Président de **Bio Cohérence**



Patrick Lespagnol
Président du **MABD**
(mouvement d'agriculture biodynamique)



François Le Lagadec
Président de **Biomax**



Thierry Stoedzel
Directeur général d'**ECOCERT-France**



Jean-François Deleume
Secrétaire d'**IBB**
(initiatives bio Bretagne)

